

Collège Blanquer : et de droite et de droite

Notre nouveau ministre semble devenir une coqueluche des médias. Il faut dire, et on ne peut que le reconnaître, qu'il maîtrise son sujet, ayant été l'inspirateur des réformes les plus libérales des gouvernements Sarkozy en tant que haut fonctionnaire du ministère.

Il faut dire également qu'il sait enfoncer les portes ouvertes en alignant les poncifs habituels sur l'École, l'égalitarisme, les fondamentaux, l'autorité pour des médias demandeurs d'une pensée simple, quitte à ce qu'elle soit caricaturale.

Pourtant, le ministre, au-delà de ces interviews faciles, sait parfaitement où il va et quelle École il veut.

Pour l'imposer, le ministère tente de jouer sur l'épuisement des personnels, fatigués par des « réformes » décidées sans eux voire contre eux, usés par des conditions de travail dégradées et une pédagogie institutionnelle qui se veut moderne mais tourne le dos au rôle émancipateur de l'École.

Avec un slogan simple, la confiance, c'est pourtant un mélange inédit de conservatisme et d'ultra libéralisme qui constitue la potion amère qu'il s'agit de nous faire avaler.

D'un côté, le retour des « *fondamentaux* », de l'autorité incantatoire, de la sélection, de l'École ouvertement discriminante dans ses parcours.

De l'autre, la mise en concurrence des établissements, des écoles, la logique de l'autonomie locale poussée jusqu'à l'idée affirmée que les chefs d'établissements puissent constituer « *leurs* » équipes, dans la droite ligne des réformes précédentes (lycées, collège, rythme...).

Enfin, d'un côté les attaques démagogiques contre la pédagogie (comme s'il n'en existait qu'une !) mais de l'autre le maintien du socle commun et de l'évaluation par compétences, pédagogie officielle au service du patronat et de l'orientation précoce, accompagné par la mise en avant scientifique des sciences cognitives au détriment de la liberté pédagogique.

La réforme de la réforme du collège est un bel exemple de ce syncrétisme : retour des options et des bilangues, fin -ou presque- des EPI mais maintien de l'autonomie libérale et de son corollaire qu'est la mise en concurrence entre disciplines, entre collègues et entre établissements.

Et ce n'est pas fini puisque s'annoncent les grands plans d'évaluation des établissements et de contractualisation des moyens, de la réforme de l'évaluation des personnels... le tout dans le contexte d'attaques sur les salaires des fonctionnaires et contre le monde du travail plus globalement.

L'École de Jean-Michel Blanquer est à l'image d'Emmanuel Macron : et de droite, et de droite.

Sommaire :

Édito : Collège Blanquer : et de droite et de droite

p. 2 : Réforme de la réforme, un marché de dupe

p. 3 : Livret scolaire unique et nouveau DNB : usine à gaz au service de l'idéologie patronale—Le retour des évaluations en 6^{ème}—Dispositifs « devoirs faits ».

p. 4 : Une école de la bienveillance.... excepté pour le porte-monnaie des enseignants !



CGT Éduc'action - 254 boulevard de l'Usine—CS 20 111 - 59 030 LILLE CEDEX
Tél. : 03.20.52.56.55 – E-mail : acad@cgteduc-lille.org - internet : www.unsen.cgt.fr

Nouveau collège : des conditions de travail dégradées

La réforme du Collège s'est mise en place dans des conditions particulièrement éprouvantes pour les personnels. Hostiles à cette réforme, ils ont dû travailler dans un climat de tensions et de pression de la hiérarchie pour s'opposer aux nouveautés (notamment EPI et AP) ou les faire à minima, ils ont vu leur charge de travail exploser pour tenir compte des modifications de programme sur les quatre années simultanément et ce sans pouvoir s'appuyer sur des manuels dont le coût de remplacement avait été insuffisamment évalué. De plus, les effectifs par classe sont restés très élevés, le nombre de classes a eu tendance à augmenter (notamment en LV2), les emplois du temps ont été dégradés. Enfin, cette réforme modifie fortement l'organisation du travail (AP et EPI, évaluation) demandant ainsi des temps d'échange importants (dans les équipes disciplinaires, entre disciplines, entre degrés...) et donc du travail supplémentaire sans hausse de salaire !

Enseignements complémentaires

Les huit thèmes obligatoires des EPI disparaissent. Auparavant, chaque classe d'un même niveau devait avoir une répartition AP/EPI au cycle 4 identique dans un même collège, avec 1 h au moins pour chaque type d'enseignement. Avec ce projet, la règle d'1 h minimum disparaît et ne demeure que l'obligation pour chaque élève d'avoir bénéficié, lors de sa scolarité, des deux types d'enseignement complémentaire.

Autrement dit, le ministère permet aux établissements qui le souhaitent de faire quasiment disparaître les EPI. Bien sûr, et dans l'esprit de la conception libérale du ministre, la *"liberté d'expérimenter"* et *"la confiance laissée aux acteurs de terrain"* permettront aux équipes, c'est-à-dire le principal, de faire autant d'EPI à la sauce locale qu'elles le souhaitent.

Réforme de la réforme, un marché de dupe

La CGT Educ'action a lutté contre la réforme du collège.

Elle était opposée aux points sur lesquels revient le nouveau ministre, mais sans en faire les raisons essentielles de son opposition.

En effet, si nous ne sommes pas opposés aux options, nous voulons que chaque élève puisse en bénéficier (ce qui n'était pas le cas avant la réforme et ne l'est toujours pas avec ce nouvel arrêté).

Nous étions fermement opposés à l'Accompagnement Personnalisé (comme nous le sommes en lycée) qui n'est qu'une variable d'ajustement et de dérèglementation des services et rarement un outil pédagogique opérant.

Enfin, si nous sommes favorables à l'interdisciplinarité, c'est sur la base de projets construits par les équipes, dans le respect de leur liberté pédagogique, sur la base du volontariat et sans mettre en concurrence les collègues et les disciplines. Nous étions donc opposés aux EPI.

Toutefois, les fondements majeurs de notre opposition à cette réforme étaient l'autonomie et son corollaire, la concurrence généralisée, dans la suite logique de celle des lycées, ainsi qu'un collège qui maintient et aggrave la reproduction sociale en s'inscrivant dans le socle commun et des compétences patronales qui l'irriguent.

Or le socle est maintenu, et toutes les facilités sont mises en place pour permettre à chaque collège de créer toutes les options voulues en prenant sur les horaires de dédoublement. Certains élèves auront plus de cours de langues que d'autres. Certains élèves d'un même niveau pourront avoir des horaires disciplinaires très différents suivant leur collège...

Le collège Blanquer est bâti, plus encore qu'auparavant, sur la concurrence et les inégalités, un collège de la reproduction des classes sociales.

La CGT Educ'action exige toujours l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions pour un collège unique enfin démocratique et émancipateur.

La CGT Educ'action revendique :

- **un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire,**
- **des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (AED, CPE, COP, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux),**
- **des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national**

Le retour des options... financées par la dotation complémentaire (la marge de 3 h par classe)

Le projet signe le retour des dispositifs de sections européennes et de cours en langue régionale ainsi que celui de plusieurs options facultatives : langues et culture de l'antiquité au cycle 4, classes bilangues en 6^e, un enseignement de langues et cultures européennes dans une des deux langues du cycle 4, langues et cultures régionales.

La dotation complémentaire de 3 h par division et par semaine n'est plus officiellement réservée aux groupes à effectifs réduits ou à la co-animation (même s'ils sont censés être prioritaires) mais peut également permettre de financer ces options facultatives.

Même s'il est indiqué que, pour ces dernières, une dotation supplémentaire peut être éventuellement allouée, il y a fort à parier que les rectorats n'aient pas les possibilités de financer spécifiquement les options.

Les collèges qui créeront ces options devront donc le faire en rognant sur les moyens alloués à la mise en place de groupes à effectifs réduits.

Livret scolaire unique et nouveau DNB : usine à gaz au service de l'idéologie patronale

En plus de la refonte des programmes sur les 4 niveaux, la mise en place de la réforme, l'évaluation par compétences; les collègues ont dû subir, pour la plupart, le renseignement du Livret Scolaire Unique. Sa mise en place s'est faite sans avoir été réfléchi en amont. L'administration a dû rectifier le tir en cours d'année, en modifiant les intitulés, mettant les enseignants dans la plus grande perplexité. D'autant que les compétences renseignées devaient finalement être transformées en notes afin de pouvoir « coller » avec l'application Affelnet pour l'affectation au lycée. Certains collèges ont même modifié des bulletins pourtant verrouillés sous prétexte d'évaluations trop sévères qui auraient pénalisés les élèves. Notons la grande confiance de l'administration dans le travail de ses personnels ! Le ministre annonce de nouvelles évaluations diagnostique qui viendront compléter le LSU, ce qui ne manque pas d'enfermer encore un peu plus les élèves dans des cases.

La CGT Educ'action est opposée au LSU et revendique son abrogation. Elle exige le respect de la liberté pédagogique des enseignant-es pour leurs évaluations

Le retour des évaluations en 6^{ème}

Jean-Michel Blanquer a annoncé le retour des évaluations nationales à l'entrée en 6^{ème} en français et mathématiques. La passation aura lieu du 6 au 30 novembre 2017 et elle a pour but affiché de mettre à disposition des équipes une « aide au pilotage pédagogique » mais aussi « d'enrichir les outils de pilotage académique ». Sous couvert d'un pilotage « scientifique » de l'Éducation, assujettie à une myriade d'indicateurs, voilà un bel outil pour renforcer la mise en concurrence des établissements et définir pour chaque collège des objectifs de contractualisation. Quant aux conséquences pour les élèves on peut légitimement se demander si une aide spécifique sera allouée aux élèves repérés en difficultés ou si ceux, une fois « étiquetés », seront livrés à eux-mêmes, à leur famille déboussolée et aux enseignants sans moyen, dans une logique culpabilisante bien connue.

Si la CGT Educ'action demeure attachée à une évaluation diagnostique des élèves et du système éducatif, elle s'opposera à tout classement des établissements dans un but de mise en concurrence et de contractualisation des moyens.



Dispositifs « devoirs faits »

Le Ministre a annoncé que le dispositif « devoirs faits », censé permettre aux collégiens de faire leurs devoirs dans le cadre de l'établissement sera mis en place après les vacances de la Toussaint.

Prévu pour les seuls élèves volontaires, sur un volume horaire fixé par l'établissement (autonomie quand tu nous tiens), il reste à savoir qui les assurera. A ce stade tout semble possible pour le ministère : professeurs, personnels de l'établissement (lesquels ?), AED, volontaires du service civique, associations...

Pour avoir un sens, ce temps journalier de soutien/aide/approfondissement doit être prévu pour tous les élèves, avec des effectifs réduits. Par ailleurs, pour que ce dispositif n'entraîne pas un peu plus le service public sur la pente savonneuse de la marchandisation de l'Éducation, il est nécessaire d'en exclure les associations dont les ressources proviennent de grandes entreprises qui en profitent pour défiscaliser à tour de bras.

Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté.

Cela commence par donner du temps aux élèves fragiles, sans les culpabiliser ni les marginaliser et finalement les enfermer dans l'échec.

La lutte contre l'échec scolaire et ses multiples causes n'est pas de la seule responsabilité des enseignants, des élèves et de leurs familles. Le manque de moyens alloués à une aide spécifique en est la première cause. Les élèves doivent ainsi pouvoir bénéficier du soutien des personnels d'éducation, d'orientation, de santé, des assistantes sociales...

La prise en charge des élèves en difficulté doit se faire via des dispositifs souples mais soutenus, complément de la classe hétérogène, permettant une aide en petits effectifs (type RASED).

Une école de la bienveillance.... excepté pour le porte-monnaie des enseignants !!

N'en jetez plus ! Les annonces concernant les conditions de travail et de rémunération des enseignants s'avèrent particulièrement catastrophiques en cette rentrée 2017. Outre le **gel de la valeur du point d'indice** pour 2018, qui équivaut déjà en soi à une baisse du salaire, plusieurs mesures vont très sérieusement entamer le pouvoir d'achat des salariés de l'Éducation Nationale.

Réinstauration de la journée de carence en cas d'arrêt maladie.

Annnonce motivée par un mensonge. Le gouvernement fonde en effet sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...) pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

Mesure également totalement idéologique puisque les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale : l'État procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser !

Hausse de la CSG + attaque contre la protection sociale = forte baisse du salaire.

En **augmentant la CSG de 1,7 %** pour les salariés et retraités, le gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécu des cotisations sociales vers l'impôt.

La CSG, cet impôt injuste est financé par les salariés et les retraités à hauteur de 89,6 % alors que la patronat en est exonéré.

Depuis sa création, les hausses successives de la CSG ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, de cotisations *«patronales»*. Si bien qu'aujourd'hui, ce que l'on paye en CSG était naguère payé par les employeurs.

Concrètement, alors que le ministre n'a toujours pas annoncé les modalités de compensation et dans l'état actuel des rémunérations :

Pour un professeur certifié ou assimilé

A l'échelon 3 de la classe normale, - 426,48 € par an sur le traitement net (ISO comprise)

A l'échelon 7 de la classe normale, - 487,80 €.

A l'échelon 11 : - 637,44 €.

Pour simplifier, quel que soit le grade et l'échelon, cela **correspond à la perte d'un peu plus d'une demi-journée de salaire chaque mois.**

Report du PPCR ?

Même le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), rejeté par la CGT en raison notamment de son insuffisance notoire à valoriser les carrières verrait son calendrier de mise en œuvre reporté. Ce n'est pas une surprise pour la CGT Educ'action qui avait indiqué, lors des concertations de l'époque, que le calendrier d'application (2017-2020) se faisait sans aucune garantie car un nouveau quinquennat débutait.

La CGT Educ'action revendique :

- ☐ **Une grille salariale démarrant à 2 fois le SMIC, soit un salaire de début de carrière équivalent à 2 961 €**
- ☐ **Un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière, soit de 2961 € à 5922 € brut,**
- ☐ **La suppression de la hors-classe et de la classe exceptionnelle ;**
- ☐ **Un avancement réparti en 18 échelons sur un seul grade, avec rythme d'avancement identique pour tous ;**
- ☐ **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base ;**
- ☐ **Le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie.**